

VILLE DE BRIANÇON


**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **mercredi 27 janvier 2010** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. FROMM Gérard, Maire.**

CONVOCAATION

Date	21/01/2010
Affichage	22/01/2010

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	30	3

Etaient Représentés :

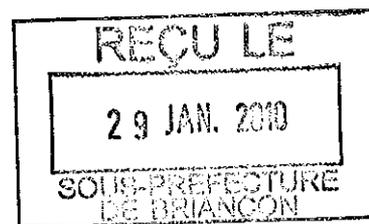
BRUNET Pascale pouvoir à POYAU Aurélie
NUSSBAUM Richard pouvoir à VALDENNAIRE Catherine
ESCALLIER Karine pouvoir à FERRUS Christian

NUMERO : MOTION 1

**OBJET : MOTION POUR LE
MAINTIEN DES POSTES DE
PROFESSEURS DES ECOLES A
BRIANÇON**

Absents-Excusés : BRUNET Pascale, NUSSBAUM Richard,
ESCALLIER Karine

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Catherine GUIGLI

L'Education Nationale a informé les instances de consultation du projet de suppression de deux postes dans les écoles primaires de Briançon pour la rentrée scolaire 2010.

Considérant que ce projet est en contradiction avec les orientations prises en 2009 visant à ne pas fragiliser la carte scolaire actuelle qui permet une bonne prise en charge des élèves en difficulté.

Considérant que ce projet conduirait à la création de classes à doubles niveaux dans les écoles concernées.

Considérant que cette décision ne vise pas l'amélioration de la qualité de l'enseignement mais se place uniquement dans une stratégie d'ajustement des dépenses publiques sans lien avec l'organisation logique du service public de l'enseignement et rendrait l'école publique moins attractive.

Considérant que ce projet ne tient pas compte de la situation économique de Briançon, déjà fragilisée par le départ de nombreux services publics et qu'intervient après la suppression d'autres services tels que le 159^{ème} Régime d'Infanterie Alpine, le tribunal d'instance, de tribunal des Prudhommes, le CNAM, les douanes, et des lits de la station sanitaire. Considérant les vives inquiétudes qui voient le jour pour d'autres services tels que la maternité, le Commissariat de Police, la CRS, l'hélistation, la sous préfecture.

Considérant que le Contrat de Redynamisation des Sites de la Défense signé le 2 juillet 2009, conforté par la loi de finance pour 2010, vise à limiter et encadrer strictement toute suppression de service public dans le périmètre concerné par le redéploiement des forces armées.

Le conseil municipal demande avec insistance au Recteur d'Académie d'abandonner ce projet et de garantir le maintien de tous les postes d'enseignants sur la commune de Briançon.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter cette motion.

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire

Gérard FROMM



TRANSMIS LE 29 JAN. 2010

PUBLIÉ LE 29 JAN. 2010

NOTIFIÉ LE